# PARLEMENT FÉDÉRAL

## CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE DE SAMEDI

La séance est ouverte à une heure.

### La compagnie du Pacifique

Sir Richard CARTWRIGHT rappelle au ministre de la justice qu'il a promis, l'autre jour, de soumettre a la Chambre l'acte hypothécaire de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique en faveur du gouvernement et demande si ce document est completé.

L'honorable M. THOMPSON répond que cet acte, qui doit être préparé avec le plus grand soin, vu son importance, n'est pas encore complété.

### L'indemnité des membres du Parlement

M. TROW demande quelle somme sera payée aux membres du parlement qui n'ont pas assisté régulièrement aux séances de la chambre pendant trente jours? Est-ce qu'on leur allouera dix piastres par jour pour la période pendant laquelle ils auront siégé, ou toucheront-ils le montant en entier de leur indemnité sessionnelle, moins huit piastres par jour pour chaque journée d'absence?

Sir John A. MACDONALD répond que la loi est explicite sur ce point.

### Le départ du gouverneur-général

Sir John A. MACDONALD, avant de lire l'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, adoptée par le sénat, dit que cette adresse exprime si bien les sentiments de cette chambre et du pays, qu'il n'a rien à y ajouter.

Après avoir lu l'adresse, le premier ministre, appuyé par l'honorable M. Laurier, propose qu'elle soit adoptée.

L'honorable M. LAURIER suit l'exemple du premier ministre et, en appuyant cette proposition, n'ajoute que quelques mots disant que cette adresse est l'expression sincère des sentiments de respect et d'estime que Leurs Excellences ont su inspirer au peuple canadien pendant leur séjour en ce pays.

### Subventions aux chemins de fer

La chambre se forme en comité afin de discuter des résolutions concernant des subventions à être accordées à certaines compagnies de chemins de fer.

Sir Charles TUPPER dit qu'on n'accordera que deux subventions cette année. Le gouvernement, qui désire réduire les dépenses de cette nature, se voit forcé d'en refuser à plusieurs compagnies de chemins de fer dans différentes parties du pays. Plus tard le gouvernement pourra probablement venir en aide à la construction de plusieurs chemins de fer.

### Immigration

Sur la proposition que la chambre se forme en comité des subsides, sir Richard CARTWRIGHT demande au ministre de l'agriculture si des mesures ont été prises pour empêcher les immigrants sans ressources et incapables de gagner leur pain de débarquer au Canada?

Le député d'Oxford-Sud fait observer que des institutions de bienfaisance en Angleterre, pour se débarrasser des personnes qui leur sont à charge, les envoient dans ce pays. Le gouvernement devrait prendre des mesures pour empêcher cela; les personnes qui envoient ces immigrants au Canada devraient être punies et les immigrants renvoyés en Europe. Un certain nombre d'immigrants nécessiteux viennent d'arriver au Canada et le gouvernement n'a pris aucune mesure pour les empêcher de débarquer, bien qu'on ait déja appelé son attention sur cette question. Les compagnies de vapeurs qui transportent ces immigrants au Canada devraient être forcées de les ramener en Angleterre, à leurs propres frais.

L'honorable M. CARLING répond que le gouvernement comprend parfaitement l'importance de cette question, et que ses agents en Angleterre et en Ecosse ont reçu instruction d'empêcher que des immigrants de cette catégorie soient envoyés au Canada.

Le gouvernement a été informé qu'un certain nombre d'immigrants sans resources auraient été transportés dernièrement à Toronto et on a écrit aux autorités de cette ville pour avoir des renseignements plus complets a ce sujet.

M. TROW croit qu'on exagere les choses et qu'il arrive rarement que des immigrants sans ressources débarquent au Canada. Nous avons besoin de colons, dit-il, et il est de notre intérêt que des enfants d'une douzaine d'années viennent au Canada, car ils s'habituent, de bonne heure, à travailler et font plus tard d'excellents colons.

Sir Richard CARTWRIGHT répond qu'il n'a point voulu parler des enfants que l'on envoie dans les institutions fondees ici pour les recevoir, mais des personnes âgées et infirmes que certaines sociétés ou municipalités en Angleterre envoient au Canada pour s'en débarrasser.

Après quelques observations de MM. Sproule, Laurie et d'autres députés, l'honorable M. CARLING, en réponse à l'honorable M. Laurier, dit qu'une proclamation sera lancée si le gouvernement constate que les autorités municipales en Angleterre cherchent à se débarrasser des gens qui leur sont en charge en les envoyant au Canada.

### Comité des subsides

M. PRIOR demande si le gouvernement se propose de prendre des mesures, relativement à la pêche au homard sur les côtes du Pacifique?

L'honorable M. FOSTER répond que le gouvernement se propose de faire de nouvelles expériences à ce sujet cette année.

Advenant six heures, la seance est suspendue.

### SEANCE DU SOIR

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Sir Richard CARTWRIGHT s'oppose à ce qu'une allocation soit accordée aux employés du gouvernement fédéral au Manitoba, en sus de leurs appointements, parce que la vie serait plus chère dans cette province qu'ailleurs.

Je ne soulèverais aucune objection à ce sujet, ajoute le député d'Oxford-Sud, si cette raison était fondée, mais aujourd'hui la vie n'est pas plus chère au Manitoba que dans les autres provinces.

L'honorable M. COSTIGAN repond que l'on va cesser d'accorder ces allocations.

Le comité lève sa séance et rapporte progrès.

### La fin de la session

Sir John A. MACDONALD propose que la séance s'ouvre à dix heures, lundi matin, pour hâter l'expédition des affaires, afin que le parlement puisse être prorogé mardi.

A deux heures, mardi, on se rendra dans la salle du sénat, où une adresse sera présentée à Son Excellence le gouverneur-général, au nom des deux chambres.

Cette adresse sera lue en anglais et en français et Son Excellence y répondra aussi dans les deux langues.

Les membres de la Chambre des Communes reviendront ensuite dans leur salle, attendre l'heure de la prorogation.

Sir Richard CARTWRIGHT n'a aucune objection à ce que la séance s'ouvre à dix heures, lundi, mais vu qu'il reste encore beaucoup à faire, l'opposition ne peut s'engager à rien. Il croit que la prorogation ne pourra avoir lieu que mardi soir.

La séance est levée à minuit.

## Nouvelles religieuses

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES

Mardi, 22 mai, Saint Joseph de Soulanges.

Jeudi, 24 mai, Saint Joseph de Huntingdon.

Samedi, 26 mai, T. S. Trinité de Contrecœur.

FÊTES DE LA SEMAINE

Lundi, 21 mai, de l'octave, doub. 1 cl. ornements rouges.

Mardi, 22 mai, de l'octave, doub. 1 cl., ornements rouges.

Mercredi, 23 mai, 4 T. de l'octave, sem., rnements rouges.

Jeudi, 24 mai, de l'octave, sem., ornements rouges.

Vendredi, 25 mai, 4 T. de l'octave, sem., ornements rouges.

Samedi, 26 mai, 4. T. de l'octave, sem., ornements rouges.

# Les Détectives de Montréal

## Cour du Banc de la Reine

La seance s'ouvrit à 10 heures et dente samedi à la Cour du Banc de la Reine. L'assistance était peu nombreuse et les personnes qui venaient entendre les témoignages se retiraient au bout de quelques minutes, après avoir reconnu la répétition exacte des témoignages donnés dans l'affaire Fahey. On dirait que les témoins ont appris par cœur leurs dépositions publiées dans les journaux.

On appelle le jury, Neagelé paraît à la barre et la preuve se continue.

AIMÉ LANGEVIN, journalier, de Montréal, a trouvé l'automne dernier, près de sa résidence, des sacs en cuir semblables à ceux qui sont montrés. Il les a trouvés en arriere de l'asile des Sourdes-Muettes, rue Saint Denis. Il n'a pas voulu les emporter. Il est retourné chez lui et a raconté la chose a un nommé Lescarbeau, son voisin. Ce dernier partit avec lui pour voir les sacs. Puis ils prévinrent la police, qui se rendit à l'endroit indiqué et emporta les sacs.

On appelle le sergent Angers et, comme il est au poste central, le juge fait remarquer que tous les témoins doivent être présents et que c'est surtout aux officiers de police de donner l'exemple. Il sera plus sévere pour eux que pour les autres.

JOS. PAQUIN, constable, dit que le constable Pollander lui avait confié des sacs en cuir pour les porter au poste central, ce qu'il a fait à l'instant même. Il les a remis à l'ex-chef Paradis, en présence du sous-chef Neagelé et du détective Cullen.

Le détective CULLEN jure qu'il a reçu les sacs, au poste central et le détective Boaz et le connétable Bissonnette déclarent qu'ils leur ont été remis tour-à-tour.

TERRANCE ELLIOTT, caissier du Grand Tronc, à la Pointe Saint Charles, dit que le devoir de Phelan, témoin examiné hier, est d'enlever les boîtes des chars et de les mettre dans la voûte. Les boîtes qui arrivent le samedi soir restent dans la voûte jusqu'au samedi matin. Le lundi matin, 31 octobre, il a reçu de Phelan un message téléphonique lui annonçant qu'un vol avait été commis à la gare Bonaventure. Il s'y est rendu et a constaté le vol qui a été plus d'une fois raconté jusqu'ici. Le témoin a télégraphié aux agents de stations d'envoyer un "duplicata" des montants qu'ils avaient déposés dans les boites le samedi soir.

George Anderson identifie les sacs comme ceux qu'il a fabriqués pour le Grand Tronc.

Ce témoin et les agents de stations examinés hier reçoivent la permission de se retirer, la défense disant qu'elle n'aura plus besoin d'eux.

ALEXANDER LANG dit qu'il a été suspendu de ses fonctions pendant un mois, avec d'autres employés du Grand-Tronc.

Il était à l'emploi de la compagnie du Grand-Tronc, le 30 octobre dernier, comme chef des préposés aux bagages et sous-chef de gare. Il se rappelle la découverte du vol. Le dimanche, il s'était rendu à la gare, à 8 hrs du matin. Il avait la charge de la clef de la voûte qu'il avait reçue de Caron, préposé aux bagages. En recevant la clef, il avait ouvert la voûte, en présence de Caron et de Barliteau. Tout y était correct. Il y avait cinq boites à argent.

Il referma la porte et s'assura qu'elle était bien fermée. Il garda la clef jusqu'au lundi matin, alors qu'il la remit à Sanctuary, à 8 heures. C'est ce qu'il faisait tous les lundis matin. Quelques minutes après, il apprit la nouvelle du vol. Il alla dans la voûte et vit les deux boites brisees.

Le dimanche, le témoin était parti de la à midi et y était revenu vers 3.30, y restant jusqu'à 4.30 heures. Il y était venu pour la troisième fois vers 6 heures et était reparti à 8 heures, pour ne revenir que le lendemain matin.

Le témoin connait Bureau, qui était en devoir, à la gare le dimanche en question. Il n'a pas vu Fahey ce dimanche-là. Le témoin remarqua que Bureau agissait d'une manière étrange. Bureau n'avait pas de pardessus. Le témoin n'a pas vu Naegelé ce jour-là.

Transquestionné par M. Saint-Pierre.—Le témoin ne se rappelle pas s'il faisait très froid ni si on avait allumé du feu à la gare. Bureau n'avait pas son uniforme de constable. C'est à peu près tout ce qu'il a remarqué chez Bureau.

En transquestion, Lang dit que Sanctuary n'a pas été suspendu. Le lundi en question, on commença une enquête et le témoin fut suspendu, ainsi qu'un nommé Moreau, dont on n'a plus entendu parler. Il ne saurait expliquer ce qu'il y avait d'étrange chez Bureau. Le dimanche, il n'a vu ni le vendeur de journaux, ni son petit messager. Le témoin travaille dans la salle des bagages, à environ 100 pieds de la voûte. Il ne saurait dire à quelle heure Bureau était arrivé à la gare le dimanche matin. A l'enquête du Grand-Tronc le témoin n'a pas parlé des manières étranges de Bureau.

A l'avocat de la Couronne: Moreau avait quitté son poste, quand la clef a été remise au témoin, le dimanche matin, et Moreau a repris son poste le dimanche soir.

JOHN H. SHELDON est conducteur sur le train du Pacifique qui va de New-Port à Boston, lequel part à 7.45 heures du soir. Il connait le conducteur du Pullman, Brown, et le Dr Slack. Il a vu le Dr Slack sur le train, dans le Pullman, le dimanche soir, 30 octobre. Il ne connait pas Frank Wilson. Le Dr Slack conversait avec une autre personne dans le Pullman, où il y avait une troisième personne.

Transquestionné—Le témoin ne se rend pas à Boston; il ne voyage pas tous les jours et ne saurait dire combien de voyages il fait par semaine. Il dit que le Dr Slack voyage assez souvent. Il ne se rappelle pas si les autres fois qu'il a vu le Dr Slack sur le train, il parlait à une autre personne. Il se rappelle plus particulièrement le voyage du 30 octobre au soir, parce qu'il a eu à reporter ses souvenirs sur ce voyage, sur demande de Flynn. Flynn ne lui a pas parlé des détectives du Grand Tronc. Le témoin se rappelle que M. Foster était aussi sur le train.

Le conducteur RROWN corrobore le témoignage de Sheldon, relativement à la presence du Dr Slack et de M. Foster sur le train, le 30 octobre au soir. Dans le cours de l'automne dernier il a rencontré un nommé Frank Wilson, lequel est parti pour Boston un dimanche soir, dont il ne se rappelle pas la date. Wilson s'est rendu jusqu'à Boston.

M. Greenshields montre au témoin une photographie et lui demande si c'est celle de Wilson.

M. Saint Pierre dit qu'il objecte pour la forme, a cause de la décision du premier procès, "Que l'on ne peut faire l'identification par photographie."

Le témoin identifie a première vue.

Le témoin croit que le Dr Slack, qui est descendu à Farnham, a conversé avec Wilson. Il ne se rappelle pas avoir vu le Dr Slack et Foster sur le train en d'autre occasion. Il a vu Wilson à Boston, le lundi matin, 31 octobre. Wilson était le seul passager du Pullman pour Boston.

Transquestionné: Il avait rencontré Wilson auparavant, à l'hôtel Richelieu et lui avait parlé. Il se rappelle le voyage de Wilson de Boston à Montréal, mais il ne sait pas si Wilson a fait plus d'une fois le voyage de Montréal à Boston. Il ne se rappelle pas qui lui avait présenté Wilson, ni ce que ce dernier faisait.

Le serre-frein SEALEY témoigne aussi de la présence du Dr Slack et de M. Foster, un dimanche soir, ainsi que de celle de Wilson, dans le Pullman. Il dit que la photographie ressemble à un des trois hommes. Le témoin ne voyage que le dimanche sur le train en question.

En transquestion: Le témoin a parlé à l'homme qui parlait avec le Dr Slack. Il n'a parlé de ce qu'il avait vu à Flyn qu'après avoir reçu son subpœna. Un soir, après l'arrestation du prisonnier, Brown et Sheldon lui avaient parlé de Wilson.

GEORGE FREDERIC SLACK, médecin, de West Farnham, connait le conducteur Brown. Se rappelle le voyage du dimanche soir. Il n'a appris le nom de Wilson que plus tard. Il y avait une femme dans le char. C'était le 29 octobre dernier. Il était venu à Montréal pour un malade à l'hôpital. C'est la seule fois qu'il est retourné à Farnham, le dimanche soir. A Montréal, s'était retiré au Saint-Lawrence Hall, où Foster avait inscrit son nom et celui du témoin. Foster et lui étaient retournés à Farnham. Wilson était resté dans le char.

FAHEY VIENDRA-T-IL?

Il a été rumeur, il y a quelque temps, que Fahey devait venir comme témoin de la Couronne. Les avocats de la poursuite déclarèrent que c'était faux.

Maintenant, on dit que Fahey sera amené de Saint-Vincent de Paul à Montréal, pour donner son témoignage, de même que Naegele, d'ailleurs, a paru dans le procès de Fahey.

Un des avocats de la défense a déclaré que la chose n'était pas décidée: "Nous verrons a cela plus tard," dit-il; "je ne sais pas encore."

A l'ajournement de la cour, vers une hr. samedi apres-midi, la femme de Bureau est arrivée apportant son dîner à son mari. Le prisonnier était dans une chambre séparee, sous la garde d'un constable qui déclara avoir reçu des ordres du sergent Desjardins de ne rien lui laisser parvenir.

La pauvre femme se rendit auprès du sergent Desjardins qui a la surveillance du palais de justice pendant le terme. Il lui dit: "Madame, je ne puis pas. C'est contre mes ordres."

En effet, des ordres stricts ont été donnés depuis la maladroite tentative de la prison.

A deux heures, Bureau se conformait encore au régime des accusés qui viennent de la prison attendre ou subir leur procès, c'est-à-dire, être privés de diner, ne manger que le matin et le soir; à moins que les parents ne leur apportent à manger, ce qui ne doit se faire qu'avec la permission des gardiens. C'est la loi!

Enfin vers deux heures et quart, la permission fut obtenue et le panier aux provisions fut examiné avec soin par le grand-connétable Bissonnette, puis donné à Bureau.

Il paraît que Wilson a écrit à Flynn et à Maxwell qu'une trappe mystérieuse pour cacher des effets volés se trouvait dans le grenier de la maison de Philipps.

Le grand connétable Bissonnette s'y est rendu, et, après beaucoup de recherches, a découvert une petite porte qui ouvrait dans le plancher des mansardes. Il enleva la planchette et constata qu'il y avait l'espace de cinq ou six pouces entre deux planchers. Une autre petite porte, à travers le plancher superieur, donne dans la mansarde, qui n'est pas éclairée.

Il y avait du bran de scie. Il y a des traces que cet ouvrage est assez récent, mais on n'y a trouvé aucun article prouvant que c'était une cachette de voleur. On suppose que la chose a pu être faite dans ce but.

# Les Canadiens des Etats-Unis

**CONCORDIA** Kansas—Nos compatriotes de Concordia, ont fondé une Société Saint-Jean-Baptiste, dont M. Frédéric Larocque a été nommé le Président M. le Dr Ovide Ostigny ancien élève de l'université Laval et fils de notre ami M. Joseph Ostigny de Chambly en a été nomme le médecin.

M. Larocque est un des fondateurs de la ville et de la colonie canadienne de Concordia.

**SOUTHBRIDGE** Mass — Mlle Orise Leclerc est morte la semaine derniere à la résidence de son frere M. Narcisse Leclerc. Mlle Leclerc était à la fleur de l'âge mais cependant, elle était malade depuis plusieurs années et la mort n'a pu faire que mettre un terme à de longues souffrances endurees avec une résignation tout à fait angélique. Elle a été inhumée dimanche dernier au milieu d'un immense concours de parents et d'amis.

**TURNER'S FALLS** Mass—M. J. B. Daignault, un des plus anciens citoyens de la place, est parti ces jours derniers pour retourner au pays natal. Il doit s'établir à Sainte-Brigide, P. Q. C'est une belle récompense, en effet, pour un homme comme est M. Daignault de pouvoir aller, sur ses vieux jours terminer paisiblement sa carriere au milieu des siens. C'est aussi un juste mérite de son économie et de la conduite toujours honorable et honnête qu'il a su tenir depuis dix ans qu'il habite Turner's Falls.

**DANIELSONVILLE** Conn — A une assemblé du Cercle Dubuque et Union Lafayette, les MM. dont les noms suivent furent choisis comme délégués à la prochaine convention de Nashua; — Georges Caron, Albert Jasmin, F. Thouin, Eloi Jetteet Dr J. Dauray. La grande convention générale des Canadiens à Nashua, voila ce qui forme le sujet de toutes les conversations dans le moment, tout le monde voudrait y être, tant ils sont convaincus que ce sera une démonstration sans précedent et dont le succes paraît un fait accompli.

**FALL RIVER** Mass—Le bazar de la Garde Napoléon a été couronné d'un beau succes et on parle qu'il a réalisé $1,700 de bénéfices.

—Mardi soir a eu lieu aux salles de la société Saint-Jean-Baptiste une séance solennelle à l'occasion de l'installation du chapelain et des autres membres dignitaires récemment élus. Le public qui avait été invité était nombreux et choisi, voulant témoigner par là de l'intérêt qu'il porte à notre florissante société Saint Jean-Baptiste. Plusieurs orateurs distingués ont pris part a cette séance qui fut solennelle et intéressante et se termina fort tard.

# PROVINCE DE QUÉBEC

**TROIS-RIVIERES** — Les nombreux touristes qui visitent, chaque été, la splendide chute de Shawenegan, y trouveront cette année un confort et une attraction inaccoutumés.

On est en ce moment à construire sur le bord de la chute et dans un site charmant d'où l'œil peut embrasser tout le magnifique spectable qu'elle offre, un hôtel vaste et confortable où les visiteurs pourront descendre et séjourner à l'aise le temps qu'ils le désireront.

Cet établissement sera ouvert tout probablement en juin prochain et en état de recevoir les touristes. Jusqu'aujourd'hui le manque d'accommodement de ce genre éloignait bien des personnes désireuses d'admirer les pittoresques beautés de Shawenegan, et qui pourront maintenant y aller en villégiature de préférence à tout autre endroit.

Cette amélioration va évidemment attirer avant longtemps de nombreux touristes.

—Les colons des Laurentides désireux de fournir aux citoyens des Trois-Rivières, aux conditions les plus avantageuses, le bois de corde qu'ils exploitent sur leurs terres nouvelles, se sont constitués en association, sous la presidence de M. le curé de Ste-Thècle. Les bois sont de première qualité, coupés à la scie, livrés sur la ligne du chemin de fer ou sur les chars, selon le désir des acheteurs, soit comme bois de poêle d'un pied, soit en dimensions plus considérables. Ces bois sont l'érable, le merisier, l'épinette et autres essences.

—L'honorable ministre de la milice, sir A. P. Caron dit le *Journal* a bien voulu choisir cette année la ville des Trois-Rivières comme lieu de réunion des volontaires pour les manœuvres annuelles.

C'est la première fois que notre ville aura l'honneur de recevoir nos braves volontaires dans ses limites et nous sommes certain qu'elle leur fera l'accueil cordial qu'ils méritent.

Les autorités municipales et tous les citoyens ont appris avec le plus grand plaisir cette décision de l'honorable ministre de la milice et ne négligeront rien pour faire tout ce qui dépendra d'eux pour rendre le séjour des militaires en cette ville aussi agréable que possible.

L'installation du camp et le commencement des manœuvre auront lieu le 26 juin prochain.

Les bataillons qui camperont à Trois-Rivivières seront; le 80ème de Nicolet, le 83ème de Joliette le 84ème de Saint-Hyacinthe, le 85ème de Laprairie et le 86ème de Trois-Rivièmes.

Ces bataillons qui ont chacun leur corps de musique, formeront une force de près de 2.000 hommes.

Le colonel Lamontagne, commandant du 6me district militaire était en cette ville ces jours derniers au sujet des mesures préliminaires de l'organisation du camp.

Le conseil de ville lui a fait l'accueil le plus sympathique et a généreusement accordé tout ce que l'honorable ministre de la milice attendait des autorités municipales dans cette circonstance.

Le colonel Lamontagne, en compagnie de Son Honneur le maire, de MM. le capitaine Grenier et le quartier maître Godin a visité les environs de la ville pour fixer l'emplacement du camp.

Il est reparti très satisfait de sa visite et en mesure de faire un rapport des plus favorable au ministre de la milice.

Nous croyons savoir que le site choisi pour le camp et les manœuvres est le vaste terrain situé sur la rive du Saint-Maurice, entre les scieries Ross et le pont. Le lieu des exercices du tir à la cible sera le champ qui s'étend au pied du coteau à la tête du pont du chemin de fer, ou l'élevation du terrain offre un obstacle naturel à la course trop prolongée des projectiles. C'est assurément l'endroit le plus sur et le plus commode que l'on puisse imaginer pour un champ de tir.

Le séjour assez long que ce fort contingent de troupe va faire dans notre ville outre l'agrément et la nouveauté, ne manquera pas de donner un surcroit considérable d'activite aux affaires. Tous les frais d'organisation et d'approvisionnement d'un pareil camp atteindront nécessairement un chiffre très-eleve. Nos commerçants et nos fournisseurs en bénéficieront en même temps que les vendeurs de produit des campagnes avoisinantes.

En somme, le choix de notre ville, pour cette concentration de troupes est une excellente affaire à tous les points de vue, et notre population ne peut manquer d'en savoir gré à l'honorable ministre de la milice et à Sir Hector Langevin qui s'est fortement intéressé à la chose comme député des Trois-Rivières.


TOUT HOMME

Qui est **Faible, Nerveux, Débile,** qui dans son **Jeunesse et sa Folie,** ont avoir perdu complètement sa **Vigueur** de **Corps et l'Esprit** et sa **Vitalité Entière,** toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique de **Sources de la Vie. Maux de Tête, Maladies de l'Epine d'Ornie, Rêves navrants, Perte de Mémoire, Lâcheté et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs sur la figure** et tous les symptômes de **Faiblesse Générale. Consomption** dans un avenir rapproché, d'Insanité, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la **Vigueur de la Jeunesse** et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux **Femmes et aux Nerfs,** reconstruisant le système musculaire et mettant en action tout l'énergie physique du corps humain. L'Iodio de notre spécifique No. 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison garantie. Notre spécifique No. 24 est un Remède infaillible pour toutes les **Maladies Secrètes de quelque durée** qu'elle ait été. Vendu d'après notre **Garantie** par écrit qu'il opère une **Guérison. Prix $3.** Compagnie de Médecine de Toronto. Toronto Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable, maigré qu'elle soit condamnée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMEDES. Ils sont doux et les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas maigré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Torento, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux: noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré, envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2. la bouteille. Compagnie de remède de Toronto. Toronto, Ont.

Articles de Toilette

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 3 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse: c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix, $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix. $2.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les affections de foie. Prix, 1.25. No. 11 fait disparaître les boutons sur la figure. $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix, $1.25. No. 14 fait disparaître le hale. Prix, $1.25. No 15 fait disparaître les vermes. Prix, $1.00. No. 16 fait disparaître les marques de la petite verole. Prix. $2.00. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix, $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux et la faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Le buste

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 20 guérit infaillibiement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus éminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Pilules régulatrices françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la armoise ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillible, prévinent et la douleur et amènent la RÉGULARITÉ. Prix, $2.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Nevralgie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 22. Il faut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS: —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Pour acheter

— DES —

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez pas embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions: Au comptant seulement

P. O'Reilly

CARTES PROFESSIONELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

— BUREAU —

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M

FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau: Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.

J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.

R. G. CODE. 23-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER

J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6½ avec privilège de remboursser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux: Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD

ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGEE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

— DENTISTE —

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

— OTTAWA —

Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis: - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL D. — MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail: mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS!

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 20 JUIN 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous ..... billets de 1re série à $1.00, ..... billets de 2me série à 25 c. La somme de $..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom .....

Rue ..... No. .....

ou Boîte du Bureau de Poste No. .....

Localité .....

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, L. A. Trepanier No 31, rue Saint Patrice, agent pour Ottawa.

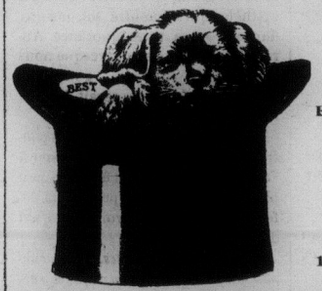


GRANDE VARIETE

— DE —

CHAPEAUX

FRANCAIS, ANGLAIS, AMERICAINS et CANADIENS, Etc.,

— CHEZ —

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

— CHEZ —

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché et ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre at